



ANNEXE

Appel à projets 2023

« Economie Solidaire de Proximité : un levier de développement pour les territoires »

Travaux de second œuvre

Le paragraphe 4 du présent règlement fait apparaître les dépenses éligibles, dont les travaux de second œuvre détaillées ci-dessous.

Le second œuvre fait référence aux ouvrages réalisés à l'intérieur du bâtiment et qui contribuent à le rendre habitable. Ces travaux sont généralement rassemblés sous le terme de finitions. Tous les points qui contribuent à rendre l'habitation logeable sont compris dans le cadre de la garantie décennale et de l'assurance dommages ouvrage.

L'isolation thermique et l'isolation phonique

Elle contribue directement au confort des occupants de la construction. L'isolation joue un rôle essentiel dans la réduction de la consommation énergétique et des factures d'énergie.

Le revêtement extérieur

Elle détermine son style et participe directement de son isolation et de sa protection. Si le crépi est le plus répandu, ce revêtement extérieur peut être en bois, PVC, alu, zinc ou pierre.

Les cloisons intérieures

En plâtre, béton cellulaire, plaques de plâtre, briques, acier ou bois, elles permettent de délimiter les espaces et les pièces. Ces cloisons peuvent être pleines, semi-porteuses, vitrées ou à claires-voies.

Les menuiseries intérieures

Elles participent du second œuvre. Cela comprend les portes intérieures et leurs huisseries (poignées, etc.), ainsi que les frises et les plinthes.

Les escaliers

Ceux-ci participent du second œuvre pour rendre le logement habitable. Les escaliers peuvent revêtir de multiples formes selon les besoins (droits, colimaçons, tournants, etc.).

La plomberie

Elle est indispensable pour rendre un logement habitable. Elle regroupe le chauffage central, la plomberie sanitaire, la tuyauterie et le compteur d'eau.

L'électricité

Tout comme la plomberie, l'électricité est primordiale pour le logement. Elle contribue directement au confort de ses occupants et doit respecter les normes NF C15-100.

La ventilation

La ventilation est essentielle au bon fonctionnement de la construction afin de permettre un renouvellement et un assainissement constant de l'air, ceci afin d'éviter l'humidité et le développement de moisissures et bactéries provoquant, au fil du temps, des problèmes respiratoires.

Le chauffage et la climatisation

Le chauffage et la climatisation sont des points importants pour le confort des pièces tout au long de l'année.



ANNEXE

Appel à projets 2022

« Economie Solidaire de Proximité : un levier de développement pour les territoires »

Bilan

La partie 5 du présent règlement fait mention du bilan à fournir en fin d'opération, dont vous trouverez un modèle ci-dessous.

Ce document, dûment rempli et signé par un représentant légal de la structure ou toute personne habilitée, est à faire parvenir au Département dans les délais prévus par la convention afin de pouvoir débloquer le solde de la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets départemental Economie Solidaire de Proximité.

Structure bénéficiaire :

Intitulé du projet :

Montant de la subvention accordée :

Date de signature de la convention :

Réalisation des investissements :

Rappel des dépenses éligibles retenues		Réalisation effective des dépenses	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des dépenses	Montant HT
Total		Total	

Bilan qualitatif et quantitatif

1. Rappel de l'objet de la subvention

Présentation du projet :

Périmètre d'intervention :

Période de réalisation du projet / calendrier :

2. Descriptions des actions menées sur la durée de la convention

Actions réalisées :

Moyens humain mobilisés :

Moyens techniques mobilisé :

Partenaires associés :

Chiffres clés : (Exemples : nombre d'animations, nombre d'unité de services rendues, nombre de participants, nombre de communes concernées, nombre de bénévoles mobilisés...)

3. Evaluation de l'impact du projet

Evaluation des objectifs

Objectif 1 :

- Résultats obtenus :
- Pistes d'amélioration :

Objectif 1 :

- Résultats obtenus :
- Pistes d'amélioration :

Evaluation de l'impact du projet : que peut on dire de l'impact du projet sur...

Le développement d'une offre de services en réponse à des besoins peu, mal ou non satisfaits sur le territoire, notamment en direction de publics fragilisés

La cohésion sociale et territoriale : accès aux services, lien social, dynamisation du territoire, qualité de vie, vie démocratique, respect de l'environnement...

La création ou consolidation d'emplois (préciser la nature du/des postes, le type de contrat et leur durée)

Les innovations apportées au niveau du service proposé, du fonctionnement de la structure...

La coopération et la consolidation des partenariats avec les acteurs locaux publics et privés

L'équilibre économique de la structure et la pérennisation de l'activité

4. **Perspectives**

5. **Photos**

Fait à Le

Signature